

DIRECTIVE SUR LA GESTION DE LA QUARANTAINE LORS D'UNE ARRIVÉE OU D'UN RETOUR DE L'ÉTRANGER

Toute personne qui arrive ou revient d'une région à l'extérieur du Canada doit suivre les consignes et mesures de sécurité suivantes.

FUTURS ÉTUDIANTS

Consignes:

1. Lors de l'arrivée d'un nouvel étudiant en provenance d'une région à l'extérieur du Canada, **une mise en quarantaine est obligatoire** selon les directives du gouvernement du Canada. La personne doit obligatoirement suivre ces directives édictées par le Gouvernement du Canada.
2. S'il y a départ à l'étranger durant le séjour d'étude, tout membre de la communauté universitaire se verra désactiver sa carte de l'UQTR. L'objectif est d'assurer un suivi étroit de la quarantaine de la personne lors du retour de l'étranger et ainsi assurer une protection de la communauté universitaire face au virus.

Processus d'arrivée à l'UQTR

1. Avant votre arrivée au Canada, vous devez avoir participé au webinaire obligatoire afin de vérifier si vous pouvez vous présenter à l'Université. Pour plus d'information, veuillez contacter l'équipe de conseillers aux futurs étudiants : futuretudiant@uqtr.ca.
2. Vous devez tout d'abord vous assurer d'**avoir terminé votre quarantaine** selon les directives gouvernementales ci-haut.
3. Vous devrez **prendre connaissance et appliquer les règles** à suivre à l'UQTR en lien avec l'actuelle pandémie avant de vous présenter à l'université : voir l'icône « Info COVID-19 » sur le [site de l'université](#) (dans votre portail étudiant).
4. Vous devez **suivre la directive sur l'observation de santé et des critères d'exclusion** de l'université.

Étudiants n'ayant pas de carte de l'UQTR

Si les points précédents vous donnent la permission de venir sur le campus, vous devez **vous présenter au centre d'opération de sécurité** en passant par la porte A5 du pavillon Ringuet, du lundi au vendredi, entre 9h30 et 12h et 13h30 à 16h, *idéalement sur rendez-vous avec le service impliqué*.

- a. Sonnez à l'intercom extérieur à la porte A5 du pavillon Ringuet
- b. Vous devez mentionner que vous êtes un étudiant international. Répondez aux questions de l'agent. Il vous permettra d'entrer s'il a la confirmation de la fin de la quarantaine en fonction de la date de début de votre permis d'étude joint dans votre dépôt de document en ligne. (Portail étudiant/Dossier Universitaire/Dépôt de documents)
 - Si la période de quarantaine est terminée, l'agent vous laissera entrer et circuler dans l'université.
 - Si la période de quarantaine n'est pas terminée, l'agent vous interdira l'entrée sur le campus.
- c. Le registraire prendra la charge d'émettre une nouvelle carte. Vous pourrez alors commencer vos activités en présentiel à l'UQTR



L'UQTR protège sa communauté universitaire par ses différentes directives de prévention des risques. Nous comptons sur la rigueur tous les membres de la communauté universitaire dans **l'application constante des directives** afin d'éviter une éclosion de la COVID-19 sur nos campus.

Le succès de la reprise des activités dépendra des efforts que chacun effectuera pour respecter les mesures de prévention.
Merci de votre collaboration!

WWW.UQTR.CA/COVID19



DIRECTIVE SUR LA GESTION DE LA QUARANTAINE LORS D'UNE ARRIVÉE OU D'UN RETOUR DE L'ÉTRANGER

Toute personne qui arrive ou revient d'une région à l'extérieur du Canada doit suivre les consignes et mesures de sécurité suivantes.

ÉTUDIANTS ACTUELS

Consignes:

1. Tout déplacement, pour des fins personnelles ou professionnelles, à l'extérieur du Canada d'un membre de la communauté universitaire doit être signalé à l'UQTR. Ceci afin d'aider à bien contrôler les risques qu'amène ce déplacement dans les conditions actuelles, mais surtout les risques qu'implique le retour de la personne. L'objectif ici est de veiller sur la sécurité de la personne et de la communauté universitaire. Si vous quittez le Canada, veuillez contacter le service aux étudiants à l'adresse suivante: sae@uqtr.ca.
2. Peu importe la raison du départ à l'étranger, tout membre de la communauté universitaire se verra désactiver sa carte de l'UQTR. L'objectif est d'assurer un suivi étroit de la quarantaine de la personne lors du retour de l'étranger et ainsi assurer une protection de la communauté universitaire face au virus.
3. Lors de l'arrivée ou du retour d'un étudiant en provenance d'une région à l'extérieur du Canada, **une mise en quarantaine est obligatoire** selon les directives du gouvernement du Canada. La personne doit obligatoirement suivre ces directives édictées par le [Gouvernement du Canada](#).

Processus de retour à l'UQTR

1. Vous devez tout d'abord vous assurer d'**avoir terminé votre quarantaine** selon les directives gouvernementales ci-haut. Pour plus d'information, veuillez contacter les services aux étudiants pour les informer de votre date d'arrivée et de la fin de votre quarantaine: sae@uqtr.ca
2. Vous devrez **prendre connaissance et appliquer les règles** à suivre à l'UQTR en lien avec l'actuelle pandémie avant de vous présenter à l'université : voir l'icône « Info COVID-19 » sur le [site de l'université](#) (dans votre portail étudiant).
3. Vous devez **suivre la directive sur l'observation de santé et des critères d'exclusion** de l'université.

Étudiants n'ayant pas de carte de l'UQTR

Si, lors de votre retour, vous avez perdu votre carte étudiante vous devez d'abord valider les points précédents pour obtenir la permission de venir sur le campus, vous devez **vous présenter au centre d'opération de sécurité** en passant par la porte A5 du pavillon Ringuet, du lundi au vendredi, entre 9h30 et 12h et 13h30 à 16h, *idéalement sur rendez-vous avec le service impliqué.*

- a. Sonnez à l'intercom extérieur à la porte A5 du pavillon Ringuet
- b. Vous devez mentionner que vous êtes un étudiant ayant fait un séjour à l'étranger. Répondez aux questions de l'agent. Il vous permettra d'entrer s'il a la confirmation de la fin de la quarantaine selon les informations fournis par le service aux étudiants (SAE)
 - Si la période de quarantaine est terminée, l'agent vous laissera entrer et vous rendre directement au registraire pour obtenir une nouvelle carte.
 - Si la période de quarantaine n'est pas terminée, l'agent vous interdira l'entrée sur le campus.
- c. Le registraire prendra la charge d'émettre une nouvelle carte. Vous pourrez alors commencer vos activités en présentiel à l'UQTR



L'UQTR protège sa communauté universitaire par ses différentes directives de prévention des risques. Nous comptons sur la rigueur tous les membres de la communauté universitaire dans **l'application constante des directives** afin d'éviter une éclosion de la COVID-19 sur nos campus.

Le succès de la reprise des activités dépendra des efforts que chacun effectuera pour respecter les mesures de prévention.
Merci de votre collaboration!



DIRECTIVE SUR LA GESTION DE LA QUARANTAINE LORS D'UNE ARRIVÉE OU D'UN RETOUR DE L'ÉTRANGER

Toute personne qui arrive ou revient d'une région à l'extérieur du Canada doit suivre les consignes et mesures de sécurité suivantes.

MEMBRE DU PERSONNEL

Consignes:

1. Lors de l'arrivée d'un membre du personnel en provenance d'une région à l'extérieur du Canada, **une mise en quarantaine est obligatoire** selon les directives du gouvernement du Canada. La personne doit obligatoirement suivre ces directives édictées par le [Gouvernement du Canada](#).
2. Tout déplacement, pour des fins personnelles ou professionnelles, à l'extérieur du Canada d'un membre de la communauté universitaire **doit être signalé à l'UQTR** (récréatif ou professionnel). Ceci afin d'aider à bien contrôler les risques qu'amène ce déplacement dans les conditions actuelles, mais surtout les risques qu'implique le retour de la personne. L'objectif ici est de veiller sur la sécurité de la personne et de la communauté universitaire. Référez-vous au site « [Registre de mobilité](#) ».
3. Peu importe la raison du départ à l'étranger, tout membre de la communauté universitaire se verra désactiver sa carte de l'UQTR. L'objectif est d'assurer un suivi étroit de la quarantaine de la personne lors du retour de l'étranger et ainsi assurer une protection de la communauté universitaire face au virus.

Processus de retour à l'UQTR

1. Vous devez tout d'abord vous assurer d'**avoir terminé votre quarantaine** selon les directives gouvernementales ci-haut.
2. Vous devez **contacter le directeur de votre unité** d'appartenance qui fera réactiver votre carte d'accès en contactant un des officiers de la protection publique si votre plan de quarantaine a été respecté et que celle-ci est terminée.
3. Vous devrez **prendre connaissance et appliquer les règles** à suivre à l'UQTR en lien avec l'actuelle pandémie avant de vous présenter à l'université : voir l'icône « Info COVID-19 » sur le [site de l'université](#) (dans votre personnet).
4. Vous devez **suivre la [directive sur l'observation de santé et des critères d'exclusion](#)** de l'université.

Nouveaux membres du personnel n'ayant pas de carte de l'UQTR

Si les 4 points précédents vous donnent la permission de venir sur le campus, vous devez **vous présenter au centre d'opération de sécurité** en passant par la porte A5 du pavillon Ringuet, du lundi au vendredi, entre 9h30 et 12h et 13h30 à 16h, *idéalement sur rendez-vous*.

- a. Sonnez à l'interphone extérieur de la porte A5 du pavillon Ringuet.
- b. Mentionnez que vous êtes un nouveau membre du personnel et le nom de votre gestionnaire. Répondez aux questions de l'agent. Il vous permettra d'entrer s'il a la confirmation de la fin de la quarantaine de la part de votre gestionnaire:
 - Si votre période de quarantaine est terminée, l'agent vous laissera entrer.
 - Si votre période de quarantaine n'est pas terminée, l'agent vous interdira l'entrée sur le campus.
- c. Le Bureau du registraire émettra une carte. Vous pourrez alors commencer vos activités en présentiel à l'UQTR.



L'UQTR protège sa communauté universitaire par ses différentes directives de prévention des risques. Nous comptons sur la rigueur tous les membres de la communauté universitaire dans **l'application constante des directives** afin d'éviter une éclosion de la COVID-19 sur nos campus.

